

PÉRIODE DES QUESTIONS

[Français]

LES COMPAGNIES AÉRIENNES

QUEBECAIR—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Martial Asselin: Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Lorsque plus tôt cette semaine, j'ai posé certaines questions concernant la situation qui existe à Quebecair, le leader du gouvernement a déposé devant cette Chambre la déclaration ministérielle du ministre des Transports, l'honorable Jean-Luc Pepin, qui proposait au gouvernement du Québec une solution aux problèmes de Quebecair.

J'ai relu avec beaucoup d'attention ce document qui était déposé devant le Sénat; à la suite de la lecture de ce document, je me suis posé certaines questions, dont une que je voudrais adresser immédiatement au leader du gouvernement.

Dans sa déclaration, le ministre des Transports, M. Pepin, dit qu'il va former une nouvelle compagnie, soit Quebecair 2, et que l'ancienne compagnie,—pour fins de discussion, Quebecair 1,—devrait être responsable des dettes et obligations du passif de la compagnie Quebecair qui existe présentement. Or, on rapporte que les dettes de la compagnie Quebecair qui existe présentement s'élèveraient à plusieurs millions de dollars et que ceux qui seraient obligés de payer ces dettes seraient, entre autres, la Fédération des Caisses populaires du Québec, qui a des intérêts dans cette compagnie; ensuite, il y a le gouvernement du Québec qui a investi 15 millions, ce qui nous amène à un investissement assez important. Si on regarde le montant important des dettes de cette compagnie, il est évident que les personnes impliquées dans les actifs de Quebecair ne pourront pas les payer intégralement sans possiblement déclarer faillite ou effectuer une cession de biens.

La question qui m'est venue à l'esprit est la suivante: Pourquoi le gouvernement fédéral se conduit-il autrement, dans ce dossier, qu'il l'a fait lorsqu'il a supporté des compagnies comme Dome, Chrysler, Maislin, et toutes les autres compagnies qui ont été en difficulté? Le gouvernement est intervenu pour structurer financièrement ces compagnies et leur donner un nouvel élan, tandis qu'avec Quebecair, on nous dit que la compagnie est en mauvaises affaires, qu'elle devra assumer elle-même ses dettes, qu'on ne s'en occupera pas, mais que l'on va simplement demander de former une nouvelle compagnie appelée Quebecair 2, dont les actions seront partagées entre le gouvernement du Québec et Air Canada. Pourquoi le gouvernement fédéral se conduit-il d'une façon différente concernant Quebecair, qu'il l'a fait concernant les compagnies que j'ai mentionnées?

● (1410)

[Traduction]

L'honorable H. A. Olson (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, le sénateur Asselin a posé les mêmes questions l'autre jour, et maintenant . . .

Le sénateur Asselin: Ce n'était pas les mêmes questions.

Le sénateur Olson: Non, pas tout à fait les mêmes questions, j'en conviens, mais depuis qu'il a lu le télex du ministre des Transports adressé à M. Clair, il pose maintenant des questions plus précises.

J'avais l'intention d'y répondre l'autre jour à l'appel des réponses différées et, sans commenter les remarques que le sénateur vient de formuler, je pense qu'il serait utile de répondre d'abord à ces questions-là.

Le sénateur Asselin a demandé si la nouvelle société qu'on propose, Quebecair 2, acquitterait les dettes de Quebecair. Le sénateur en conviendra avec moi, le télex envoyé par le ministre des Transports à M. Clair indique clairement que Quebecair 2 n'acquitterait pas les dettes de Quebecair, comme en fait foi la proposition.

Le sénateur Asselin a aussi demandé si les employés de Quebecair auraient la sécurité d'emploi.

Le ministre des Transports a proposé dans son télex que les deux paliers de gouvernement «élaborent un plan pour que les employés de Quebecair, au moment de la création de Quebecair 2, soient protégés des conséquences négatives qui pourraient en résulter pour eux».

Le ministre ne donne aucune autre garantie formelle. Fait à signaler, il est irréaliste de s'attendre que le ministre impose une telle condition à Air Canada quand celle-ci se voit forcée de licencier ses propres employés à cause de la récession économique. Cependant, le ministre s'est engagé à faire de son mieux pour assurer la garantie d'emploi du personnel de Quebecair.

Enfin, le gouvernement fédéral n'a pas encore reçu de réponse officielle de M. Clair.

[Français]

Le sénateur Asselin: Je remercie le leader du gouvernement de nous donner ces informations. Il admettra avec moi qu'il n'a pas répondu à la question spécifique que j'ai posée tantôt, à savoir pourquoi la nouvelle compagnie Quebecair 2 ne s'occupera pas des dettes de l'ancienne compagnie Quebecair, ce qui forcera probablement cette dernière à déclarer faillite, ou effectuer une cession de biens parce qu'il ne sera pas possible pour les actionnaires de cette compagnie de payer au-delà de 100 millions de passif de dettes.

Pourquoi, dans ce cas-ci, le gouvernement fédéral agit-il différemment de ce qu'il a fait dans le passé récent avec d'autres compagnies qui étaient dans les mêmes difficultés financières? J'ai cité l'honorable ministre, j'ai cité le cas de Dome, de Chrysler et de Maislin, où le gouvernement fédéral est intervenu soit pour injecter de nouveaux capitaux dans le but de relancer les compagnies en question ou bien pour garantir auprès des institutions prêteuses des prêts importants, en vue d'aider ces compagnies à se sortir du marasme économique et financier dans lequel elles étaient plongées.

Pourquoi ne pas avoir fait la même chose avec Quebecair? Pourquoi ne pas prendre Quebecair avec sa structure financière actuelle, pour la refaire et ensuite la relancer en investissant des montants d'argent ou en garantissant des prêts comme il l'a fait dans le cas des compagnies que j'ai citées tout à l'heure? Pourquoi agir différemment avec Quebecair?